



Comité de pilotage des sites Natura 2000
FR8302005 « Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne
Bourbonnaise » et FR8302021 « Gîtes de Hérisson »
25 février 2026
Salle des fêtes de Busset (Busset, 03270)

Présents

BUISSONNIERE Anne-Marie – Commune de Busset
CHAMBE Eloïse – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
CHANTRIER Alicia – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
CHAUDAGNE François – Commune de Busset
COTTAZ Cyril – Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
DOURBIAS Josette – Commune de Hérisson
DUZELIERE Frédéric – Commune de Cusset
FONTVERNE Mariel – Communauté d'agglomération Vichy Communauté
GALLOIS Magali – Commune de Busset
JACQUIER Bernard – Commune de Busset
LABONNE Gérard – Commune de Saint-Yorre
LINDRON Didier – Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
MAGNAUD Christine – Commune de Busset
PREYNET Camille – Syndicat Mixte Monts de la Madeleine
SCHIRMER Bruno – Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
SOUVERVILLE Benoît – Office Français de la Biodiversité

Excusés

BOUMARD Amélie – Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme (Excusée)
CHAUVIN Lionel – Conseil départemental du Puy-de-Dôme (Excusé)
CHITO Christian – Conseil départemental de l'Allier (Excusé)
COLLET Hélène – Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (Excusée)
ESNOUF Samuel – Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (Excusé)
Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Allier (Excusée)
FRADIN Quentin – Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (Excusé)
LOUIS Vicky – Chauve-Souris Auvergne (Excusée)
DEJEAN Romain – Commune de Mariol
MOLINS Lucie – Office Français de la Biodiversité (SD Puy-de-Dôme) (Excusé)
PEIGNELIN Coline – Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez (Excusée)
POLLET Amandine – Fédération départementale des chasseurs de l'Allier (Excusé)
RAGACHE Quentin – Conservatoire Botanique national du Massif central (Excusé)
ROGUE Richard – Direction Départementale des Territoires de l'Allier
TILLON Laurent – Office National des Forêts Allier (Excusé)

Cette réunion du comité de pilotage (COPIL) est dédiée à la désignation de la structure porteuse des sites, et de la présidence des COPIL, ainsi qu'au bilan des actions 2024, 2025 et des perspectives 2026.

Seuls les points qui ont fait l'objet d'une discussion ou d'un débat sont présentés dans ce compte-rendu. La présentation des diaporamas est disponible en annexe.

Eloïse CHAMBE – (Conseil régional Région Auvergne-Rhône-Alpes) introduit le COPIL en remerciant les participants et la commune de Busset de nous accueillir, puis en présentant le plan de séance :

- I. Présentation des modalités de déploiement de la nouvelle politique régionale Natura 2000 votées à l'Assemblée plénière des 29 et 30 juin 2023 (Région Auvergne Rhône Alpes, 30')
- II. Désignation de la structure porteuse et du Président du COPIL (Région Auvergne-Rhône-Alpes, 30')
- III. Présentation des actions réalisées et perspectives (CEN Allier, 1 h)
 - Rappels généraux
 - « Contreforts et Montagne bourbonnaise » : rappels, animation générale 2024 animation générale 2025 perspectives 2026
 - « Gîtes de Hérisson » : rappels, animation générale 2024 animation générale 2025 perspectives 2026
- IV. - Validation du Document d'objectifs « Gîtes de Hérisson » par le COPIL 30'
- V. - Échanges et discussions 30'

Didier LINDRON – (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) propose de réaliser un tour de table afin que les participants se présentent.

I - Présentation, par la Région, des modalités de déploiement de la nouvelle politique régionale Natura 2000 votée les 29-30 juin 2023.

cf. présentation en pièce jointe

II - Organisation, par la Région en tant qu'autorité administrative, de l'élection de la structure porteuse et de la présidence de COPIL par les représentants élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Rappel du contexte

Ces deux sites étaient portés par l'Etat et animés par le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier. Dans le cadre de la prise de compétence Natura 2000, une nouvelle organisation est mise en place par la Région (*cf. présentation en pièce jointe*). En ce sens, la nouvelle organisation régionale pour Natura 2000 souhaiterait que ces sites soient portés par la Région et que le CEN Allier poursuive l'animation des sites. Il est donc nécessaire de désigner la structure porteuse et d'élire le Président du COPIL pour 3 ans, pour chaque site.

Rappel sur les règles de désignation (selon article L414-2 du Code de l'environnement)

La structure porteuse et le Président du COPIL sont désignés par et parmi les représentants du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements. Pour être désignée structure porteuse, la collectivité ou le groupement doit avoir délibéré en ce sens au préalable. Quant au Président du COPIL, il est désigné en son nom propre.

À défaut de candidature, c'est la Région, autorité administrative, qui assure le rôle de structure porteuse et la présidence du COPIL.

Une élection à la majorité des élus présents et à main levée est proposée. Il n'y a pas de quorum requis par le code de l'Environnement.

Membres élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote « Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise » :

<u>Présents</u> :	• Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes • Commune de Busset • Communauté de communes de Vichy Communauté
-------------------	--

Membres élus du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements pouvant participer au vote « Gîtes de Hérisson » :

<u>Présents</u> :	• Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes • Commune de Hérisson
-------------------	---

2.1 – Désignation structure porteuse

Eloïse CHAMBE, service Région, informe de la candidature de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme structure porteuse des sites, selon la délibération de la collectivité du 20 octobre 2023.

Avec 3 votes « POUR », la Région Auvergne-Rhône-Alpes est désignée structure porteuse du site Natura 2000 FR8302005 « Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise » pour la période du 25/02/2026 au 31/12/2028.

Avec 2 votes « POUR », la Région Auvergne-Rhône-Alpes est désignée structure porteuse du site Natura 2000 FR8302021 « Gîtes de Hérisson » pour la période du 25/02/2026 au 31/12/2028.

2.2 – Election de la Présidence de COPIL

Eloïse CHAMBE, service Région, informe de la candidature de M. Didier LINDRON comme Président de COPIL pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Avec 3 votes « POUR », M. Didier LINDRON est désigné Président de COPIL du site Natura 2000 FR8302005 « Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise » pour la période du 25/02/2026 au 31/12/2028.

Avec 2 votes « POUR », M. Didier LINDRON est désigné Président de COPIL du site Natura 2000 FR8302021 « Gîtes de Hérisson » pour la période du 25/02/2026 au 31/12/2028.

III - Présentation, par Cyril COTTAZ, du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, du bilan des actions passées « Gîtes à chauves-souris, Contreforts et Montagne Bourbonnaise ».

Cyril COTTAZ, animateur des deux sites Natura 2000, en remplacement de Marion GIRARD, animatrice jusqu'en 2022, présente l'équipe qui a travaillé sur ceux-ci en 2024-2025 :

- Quentin FRADIN, chargé d'actions territoriales,

- Margot BRUNELLIÈRE, chargée d'actions territoriales,
- Hélène COLLET, responsable de Pôle,
- Bruno SCHIRMER, responsable de Pôle.

Cyril COTTAZ rappelle les missions du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, ses actions concrètes sur le terrain, son réseau de sites protégés (en maîtrise foncière ou d'usage), sa contribution aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel (Natura 2000, Espace naturel sensible, Réserve naturelle régionale, etc.).

3.1 – Rappel de l'identité et de l'historique du site

Le site de 1944 hectares possède 3 entités distinctes, réparties sur 5 communes (Allier et Puy-de-Dôme). Dans les années 90, la connaissance naturaliste a permis de révéler un cortège floristique et faunistique important sur la commune de Busset et Laprugne, dont des gîtes à chiroptères. Dans les années 2000, cela s'est conclu par la désignation à l'époque de deux sites Natura 2000 distincts (FR8302005) « Mines de fluorine de Busset » et (FR8302006 « Gîtes de Laprugne ». Le CEN Allier était déjà structure animatrice et grâce à la découverte d'autres gîtes à chiroptères, il a été proposé une extension de périmètre de site Natura 2000 et la création du Document d'objectifs (DOCOB), qui a vu le jour en 2013. Depuis 2013, le site Natura 2000 se nomme ainsi (8302005) « Contreforts et Montagne bourbonnaise ».

Les principales espèces de chiroptères (chauves-souris) d'intérêt communautaire :

- Petit Rhinolophe
- Grand Murin
- Grand Rhinolophe
- Barbastelle d'Europe
- Murin de Bechstein (« VU », vulnérable sur la liste rouge régionale)

Autres espèces d'intérêt communautaire :

- Loutre d'Europe
- Sonneur à ventre jaune (« VU » liste rouge régionale)
- Lamproie de Planer
- Chabot (espèce *C. perifretum*)
- Lucane cerf-volant

9 Habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires :

- Formations herbeuses à nard, riches en espèces
- Forêts de pentes, éboulis et ravins
- Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun

Maîtrise foncière ou d'usage des gîtes à chiroptères :

- Site de l'Ardoisière : vendu en 2016 à un nouveau propriétaire – pas de maîtrise d'usage.
- Eglise de Busset : convention en cours de renouvellement.
- Château de Busset : passage de chauves-souris entre l'église et le château.
- Cavité de Mirai : achetée par le CEN, vandalisée à plusieurs reprises et réparée à plusieurs reprises.
- Cavité de la Besbre : propriété d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique jusqu'en 2024 puis vente à un particulier. Déboisement à l'entrée de la cavité. Renouvellement d'une convention en cours avec le nouveau propriétaire.
- Cavité du Châtelard : achat du CEN Auvergne.
- Gîtes de Ris : convention entre les propriétaires et le CEN Auvergne.

Les objectifs principaux sont de préserver les gîtes à chauves-souris et les zones de chasses de ces dernières.

3.2 – Faire vivre le DOCOB

3.2.1 – Bilan administratif et financier

Sur les deux sites Natura 2000 :

- Un budget d'animation de ±27 000 € est alloué pour 2024 et pour 2025.
- En 2024, il a nécessité 40 jours d'animation contre 36 jours en 2025.
- En 2025, le budget de prestation a été plus élevé qu'en 2024.

3.2.2 – Concertation locale

- Organisation du COPIL
- Sollicitation de Forestry-France sur les forêts privées de Ris, Lachaux et d'Arronnes. Réflexion d'une gestion forestière plus vertueuse et sollicitation du CEN Allier, qui a conseillé et orienté les propriétaires vers une charte Natura 2000.
Montage d'une étude sur les effets sur la biodiversité des travaux d'irrégularisation en contexte de forêt à dominance de douglas. Recherche de co-financements.

3.2.3 – Politique publique

- Suivi du Plan national d'action (PNA) chiroptères coordonné par la Fédération des CEN.
- Suivi du Plan régional d'action (PRA) chiroptères coordonné par Chauve-Souris Auvergne (CSA) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes.

3.2.4 – Bilan d'activités

- Bilan d'activité
- Rapportage pour les COPIL des PNA

3.2.5 – Dynamique de réseau

- Webinaires régionaux
- Webinaires d'actualisation à la méthode CT88
- Outils RéseauTerr
- Plateforme internet « Déclaration manifestations » : les organisateurs d'événements sportifs/festifs déposent sur le site internet leur projet (et leur parcours). L'animateur du site Natura 2000 doit ensuite donner un avis favorable ou non sur l'incidence sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

3.3 – Mettre en œuvre les actions du DOCOB

3.3.1 – Préservation des habitats et espèces

SOS chiro :

- Programme coordonné en région Auvergne par CSA.
- Bénévoles peuvent répondre à la sollicitation de propriétaires découvrant des chauves-souris dans leur habitation et leur donner les bonnes pratiques à adopter.

Cavité du Mirai

- Vandalisme certainement fin 2023 – ancienne mine de fluorine.

- Nouvelle effraction en 2024. Dépôt de plainte en gendarmerie.
- Recherche de financements.
- Contact avec le réseau national « chiroptères » pour avoir des retours d'expériences sur les techniques pour rendre les cavités inviolables.
- Prestation du CEN Auvergne pour la fermeture de la porte de la cavité.

M. Benoît SOUVERVILLE a demandé sur quelle commune est présente la cavité de Mirai ? M. Cyril COTTAZ a indiqué qu'elle se situe sur la commune de Busset.

Mme Eloïse CHAMBE a questionné sur la présence de panneaux de sensibilisation ? M. Cyril COTTAZ a précisé qu'un panneau a été mis en place indiquant qu'un site à chiroptères est présent – sinon hormis ce panneau, l'entrée n'est pas visible. L'entrée est embroussaillée et non visible.

M. Bruno SCHIRMER a informé que le fait que les entrées soient fermées sert à limiter l'accès aux cavités afin de préserver la tranquillité des chauves-souris.

Mme Christine MAGNAUD a demandé si l'on pouvait émettre une hypothèse de causalité sur ces dégradations ?

Le CEN a indiqué que les chiffres [les effectifs suivis de chiroptères] ne sont pas très bons depuis quelques années bien que cela pouvait être dû à plusieurs facteurs, car il n'y avait pas eu d'étude scientifique spécifique à ce sujet.

Mme Mariel FONTVERNE a interrogé sur les autres effractions constatées.

M. Cyril COTTAZ informe que des coups de pioche ont été constatés également.

M. Benoît SOUVERVILLE a soulevé la question du passage du site en protection forte en citant l'intérêt géologique du site. M. Cyril COTTAZ explique que dans l'Allier, un inventaire géologique a été réalisé pour le classement en arrêté de protection de géotope mais cette cavité n'a pas été désignée comme enjeu majeur géologique. Dans le cadre de la Stratégie des Aires Protégées (SAP), un travail de définition des parcelles en maîtrise foncière du CEN Allier qui pourraient être soumises à une demande de classement en zone de protection forte a été réalisé. Il est fort probable que les résultats montrent que ce site soit concerné.

Une dernière intervention a questionné l'existence d'une cheminée sur cette cavité qui permet encore aux chauves-souris de rentrer et de sortir, mais ne permet pas à un homme de passer. M. Cyril COTTAZ confirme que la partie supérieure de la cavité (cheminée/puit) a bien été réparée suite à la dégradation.

Cavité de Besbre

- Déboisement réalisé récemment en sortie de cavité, très problématique car les chiroptères utilisent les éléments paysagers pour se déplacer (écholocation).
- Site n'a pas encore de maîtrise d'usage avec le nouveau propriétaire.
- Constat de dégradation de la porte d'entrée, pas de recours judiciaire.
- Contact du propriétaire en mars 2025 pour commencer des démarches de conventionnement.
- 2026 : finaliser la convention si accord du propriétaire.

M. Bruno SCHIRMER a précisé que la première convention était passée avec une association locale de pêche, il y avait un bon contact avec le Président puis un changement s'est opéré et les informations ont pu être perdues.

Au niveau de la convention, il n'est pas prévu que le CEN Allier soit contacté lors d'une vente.

Le nouveau Président n'en a pas informé le CEN Allier.

Pas d'explication sur le nouvel acte de vandalisme de la porte de la cavité / le nouveau propriétaire a procédé à un déboisement non-intentionnel.

M. Benoît SOUVERVILLE a souhaité savoir si des gîtes intéressants se trouvaient sur les arbres déboisés ?

M. Cyril COTTAZ a mis en avant les nombreuses connaissances sur les gîtes cavernicoles et bâtis de ce site Natura 2000, mais a indiqué qu'il y avait peu de connaissances sur les gîtes arboricoles, au contraire du site Natura 2000 « Gîtes de Hérisson ».

3.3.2 – Contractualisation et mesure non contractuelle

- MAEC : 3 personnes accompagnées.
- Contrat Natura 2000 : rénovation des combles de l'église et du château de Busset en cours de rédaction. Concertation commencée, la Fondation du patrimoine pourrait apporter un financement complémentaire.
- Évaluation des incidences (EIN) :
2024 : 3 dossiers
2025 : 7 dossiers

3.3.3 – Information, sensibilisation, communication

- En 2024, une conférence s'est tenue à Busset pour Halloween avec 16 personnes présentes.
- Travail de réfection du [site internet](#) « public » avec ajout d'un lien réservé aux membres du COPIL : <https://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/en-actions/docs-divers>
- Appropriation de la nouvelle charte graphique Natura 2000 régionale.

3.3.4 – Suivi des indicateurs

- Suivi des gîtes d'hibernation :
Les effectifs de la cavité de Mirai entre 2014 et 2020 montrent une baisse des peuplements de chiroptères suivis. Avec l'aide de CSA, un suivi des conditions microclimatiques (hygrothermiques) pourra être mis en place.
Pour la cavité de Besbre : En 2025, peu d'individus ont été recensés. Les effectifs sont plutôt en déclin.
- Suivi des gîtes de reproduction de Busset : prospection du Château de Busset fait en 2025.
- Suivi des gîtes de reproduction de Ris : 870 individus de Grand Murin, l'un des sites les plus importants du département.
- Mise à jour des tableaux d'arborescence et de bord selon la méthodologie CT88. Tous les sites du CEN Allier ont vocation à utiliser cette méthode à moyen terme.

3.3.5 – Elaboration et révision du DOCOB

Pour les indicateurs de méthode, mise en place d'une nouvelle technique (tableau fournis pendant le COPIL).

Rappel de l'obligation de résultat par rapport à Natura 2000.

La Région doit rendre des comptes à l'Europe et a donc demandé aux structures d'utiliser la méthode CT88. → Vidéo explicative de la [méthode CT88](#).

Mme Mariel FONTVERNE a demandé d'où venait la méthode CT88. M. Cyril COTTAZ a informé qu'elle a été élaborée par un collectif (OFB, RN de France, ...). C'est une méthodologie qui doit être partagée par tous les gestionnaires d'espaces naturels : meilleures façons d'effectuer du rapportage, harmonisation du processus d'évaluation, etc.

IV - Présentation, par Cyril COTTAZ du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, des perspectives 2026.

- Sollicitation pour des EIN et manifestations sportives.
- Mise à jour des FSD avec le nouvel outil de l'Etat.
- Animation « Les Nuits des Forêts » le samedi 6 juin 2026 sur le bois de Grandjeu (forêt ancienne).

Mme Mariel FONTVERNE a rappelé que sur le site de l'Ardoisière, un refus de conventionnement de la part du propriétaire a eu lieu. Or, la cavité abrite des chauves-souris d'intérêt communautaire et demande les coordonnées du propriétaire. Le CEN Allier a invité à se diriger vers Hélène COLLET, responsable de Pôle au CEN Allier.

Les échanges se sont enfin portés sur le projet de Contrat Natura 2000 relatif à la préservation des gîtes bâtis de Busset. À l'heure actuelle, les combles de l'Église semblent abriter des chiroptères (dont les effectifs précis ne peuvent être suivis, par manque de sécurisation du site). Il a été découvert un passage pour les chiroptères entre l'Église et le Château de Busset. Ce dernier édifice a fait l'objet d'une prospection suite à une concertation avec le propriétaire en 2025. Il s'est avéré que des travaux structurels (portant sur les fondations/murs porteurs/toitures de l'espace mitoyen entre l'Église et le Château) soient à réaliser. Le CEN Allier a coordonné une réunion sur site avec la Fondation du patrimoine et les acteurs impliqués pour le dépôt d'une potentielle demande de financements. CSA a rappelé la nécessité d'une étude préalable aux travaux pour connaître les espèces de chiroptères fissuricoles pouvant potentiellement être présentes sur place. Il a été envisagé que le CEN Allier soit porteur du projet, cette demande a été portée à son Conseil d'administration qui a refusé étant donné que le projet porte sur la structure d'édifices (à la différence du contrat de pose de portes de la Maison Mousse à Hérisson, par exemple, qui ne porte pas sur la structure du bâtiment).

V - Présentation, par Cyril COTTAZ, du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, du bilan des actions passées « Gîtes de Hérisson ».

5.1 – Rappel de l'identité et de l'historique du site

Le site se situe sur la commune de Hérisson, anciennement structure porteuse puis repris par l'État suite à la révision du DOCOB. Ce dernier a été rédigé en 2008, puis validé lors du COPIL en 2010.

Espèces d'intérêt communautaire :

- Murin à oreilles échancrées (Quasi menacé sur la liste rouge régionale, une des plus grosses populations d'Auvergne)
- Grand Murin
- Grand Rhinolophe
- Petit Rhinolophe
- Barbastelle d'Europe

6 Habitats d'intérêt communautaire.

Maitrise foncière ou d'usage :

- Église de Hérisson : convention à renouveler en 2026.
- Maison Mousse : Monument historique, convention signée en 2025 dans le cadre de la mise en œuvre d'un Contrat Natura 2000 en cours.
- Maison rue Abbé Aury : accord du propriétaire pour faire les comptages.
- Pont et Quai de l'Aumance : gîtes arboricoles et fissuricoles.

Les objectifs principaux sont de préserver les gîtes à chauves-souris et les zones de chasses de ces dernières.

5.2 – Faire vivre le DOCOB

5.2.1 – Bilan administratif et financier

Sur les deux sites Natura 2000 :

- Un budget d'animation de ±27 000 € est alloué pour 2024 et pour 2025.
- En 2024, il a nécessité 40 jours d'animation contre 36 jours en 2025.
- En 2025, le budget de prestation a été plus élevé qu'en 2024.

5.2.2 – Concertation locale

- Mutualisation d'actions entre les deux sites (notamment pour la préparation du COPIL).
- Participation à des assemblées générales d'associations locales afin de s'intégrer dans le tissu associatif local (Hérisson Nature, S'Allier pour le Climat).
- Avril 2024 : prévision de groupes de travail sur la validation du DOCOB concertés avec la Commune de Hérisson, il a été décidé – période de crise agricole – de préférer réaliser des actions de sensibilisation des acteurs locaux et du milieu agricole.
- Paysan de Nature : visite de ferme, atelier et sorties naturalistes.

5.2.3 – Politiques publiques

- Suivi du Plan national d'action (PNA) chiroptères coordonné par la Fédération des CEN.
- Suivi du Plan régional d'action (PRA) chiroptères coordonné par Chauve-Souris Auvergne (CSA) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes.

5.2.4 – Bilan d'activités

- Bilan d'activité
- Rapportage pour les COPIL des PNA

5.2.5 – Dynamique de réseau

- Webinaires régionaux
- Webinaires d'actualisation à la méthode CT88
- Outils RéseauTerr
- Plateforme « Déclaration manifestations »

5.3 – Mettre en œuvre les actions du DOCOB

5.3.1 – Contractualisation et mesure non contractuelle

- **Eleveur de chevaux sur le lieu-dit « Les Beaubiers »**

Suite à une rencontre de terrain avec le propriétaire en vue de proposer une ORE (obligation réelle environnementale), fléchée dans un premier temps, il s'est avéré que le site ne présentait pas de pressions majeures nécessitant des interventions (milieux bocager très bien géré et préservé par le propriétaire) ni de fortes responsabilités (espèces patrimoniales majeures). Ainsi, au vu du coût de l'acte notarié d'une ORE, il a été décidé de ne pas partir sur cet outil foncier et seuls des conseils ont été apportés à l'éleveur, qui proposait déjà des pratiques intéressantes.

Mme Josette DOURBIAS a encouragé le CEN Allier à recontacter et à poser la question au propriétaire pour savoir s'il pourrait absorber le coût, car cela lui tient vraiment à cœur.

Mme Mariel FONTVERNE a demandé un éclaircissement du prix notarial. M. Bruno SCHIRMER a indiqué un ordre de grandeur de mémoire de 1 500€ pour une surface proche des 60 hectares (2022).

➤ **Maison Mousse**

Contrat Natura 2000 en cours de pose de 2 portes ajourées, pour ne pas changer les conditions hygrothermiques des caves de la Maison Mousse, sont en cours de fabrication par un menuisier. M. Bruno SCHIRMER a insisté sur le fait que le sujet n'est pas facile. Certaines nuisances par les chauves-souris pouvant passer dans la partie habitation dérangent les propriétaires et la réalisation de travaux dans un Monument historique est soumise à de nombreuses complications administratives. Une rencontre a eu lieu avec la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles), la DREAL AURA et CSA.

La Mairie de Hérisson confirme que les propriétaires ont refusé l'accès pendant longtemps. Aujourd'hui, une convention de gestion de 10 ans a été signée.

La Maison Mousse étant classée Monument historique, un permis de construire a dû être réalisé par le CEN Allier, et déposé par la propriétaire a expliqué M. Cyril COTTAZ à M. Benoît SOUVERVILLE.

➤ **Évaluation des incidences**

Pas de demande en 2024

1 demande en 2025, mais sans enjeux chiroptère

5.3.2 – Information, sensibilisation, communication

➤ **Animation de scolaires**

Mme Josette DOURBIAS a confirmé que la sensibilisation auprès des enfants avait vraiment plu.

- Présentation du travail de maraîchage biologique et la cohabitation avec la biodiversité notamment les chiroptères.
- Article de presse en 2024.
- Sensibilisation et présentation de l'étude sur les platanes de l'Aumance par CSA et le CEN Allier au 42^e colloque francophone de mammalogie.
- Appropriation de la charte graphique Natura 2000 régionale.
- En 2025, participation à la Fête de la Nature et la Nuit de la Chauve-souris.
- Réfection du site internet
Lien vers le [site internet](https://sites-herisson.n2000.fr/en-actions/documents-divers) « public » : création d'un lien réservé aux membres du COPIL : <https://sites-herisson.n2000.fr/en-actions/documents-divers>

5.3.4 – Suivi des indicateurs

➤ **Suivi des gîtes estivaux**

- Suivi de la Maison Mousse, Église de Hérisson et gîte rue Abbé Aury.
- Suivi partiel des gîtes estivaux du pont de l'Aumance Prospections et sorties de gîtes crépusculaires.

Les populations de murin à oreilles échancrées étaient présentes avant 2003 dans l'église. Elles se sont déplacées dans la Maison Mousse puis rue de l'Abbé Aury en 2012 avant de revenir dans la Maison Mousse. Un changement de gîte inconnu pourrait expliquer la baisse des effectifs des dernières années. Un Contrat Natura 2000 est en cours de réflexion pour ajouter une grille au clocher de l'église afin de laisser les chiroptères passer, mais repousser l'accès aux pigeons et rongeurs.

Mme Eloïse CHAMBE a indiqué que le montage du Contrat par le CEN Allier avait encore quelques interrogations. Il peut y avoir des repêchages dans l'année, la Région restera en contact avec le CEN Allier. Dans tous les cas, le Contrat pourra être financé en 2027.

5.3.5 – Finalisation de la révision du DOCOB

VI - Présentation, par Cyril COTTAZ, du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, des perspectives 2026.

- Animation d'une demi-journée par Chauve-Souris Auvergne est prévue sur la commune de Hérisson auprès des scolaires.
- Mise en place des portes pour le Contrat Natura 2000.
- Créer une relation partenariale avec les Architectes des bâtiments de France afin d'anticiper d'autres projets.
- Enquête participative pour la connaissance de chauves-souris chez des propriétaires avec l'Association Hérisson Nature, pour pouvoir atteindre plus de personnes.

M. Bruno SCHIRMER a rappelé que la mise en place des portes se fera sur une période très restreinte puisqu'il faut le faire avant l'arrivée des chauves-souris en gîte estival.

M. Benoît SOUVERVILLE a questionné l'impact de l'aménagement et la modification des conditions microclimatiques. Finalement, la mise en place d'aménagement a été fait, mais sans vraiment savoir si le résultat sera concluant.

M. Cyril COTTAZ a rappelé de la mise en place d'un thermohygromètre sur une longue période de temps avant les travaux afin d'avoir une analyse et un suivi avant, pendant et après travaux.

Si une modification des conditions après la mise en place des portes apparaîtrait, il y aura un suivi à faire avec la DREAL AURA pour savoir si les portes resteraient / pourraient être modifiées ou seraient à retirer pour garder les conditions hygrothermiques initiales.

La période pour intervenir sera courte, entre l'arrivée et le départ des deux espèces chiroptères (l'une en gîte estivale, l'autre en gîte hivernal). Le mois de mai serait propice pour intervenir. Si les murins à oreilles échancrées arrivent précocement, il faudra attendre l'année prochaine.

VII – Validation du DOCOB « Gîtes de Hérisson ».

Lien du [site internet](#) pour accéder au DOCOB révisé.

Les objectifs de 2013 sont globalement atteints.

Malgré les actions mises en place sur le site, il y a une observation de la diminution des populations de murins à oreilles échancrées. Plusieurs explications sont possibles, c'est un sujet à creuser avec Chauve-Souris Auvergne en 2026.

- Pas d'espèce végétale d'intérêt communautaire.
- Plus d'une dizaine d'espèces de chiroptères présentes grâce à la diversité d'accueil de gîtes (bâtis et arboricoles)
- Chabot
- Anguille, dont la donnée de présence est à vérifier auprès des acteurs locaux (si elle est toujours présente)
- Écrevisse à pattes blanche
- Amphibiens : sonneur à ventre jaune (à l'extérieur mais à proximité immédiate du site Natura 2000), rainette verte et plusieurs espèces de tritons (dont crêté, d'intérêt communautaire).

Une fois que les espèces, habitats et que les menaces ont été décrits, le CEN Allier a pu définir les objectifs.

Un point de vigilance a été porté sur l'apparition du raton-laveur (espèce exotique envahissante) sur le secteur amenant avec lui plusieurs problématiques, notamment les zoonoses et la prédation potentielle de la caracinafaune (écrevisse à pattes blanches).

Enjeux principaux proposés : **chiroptères et habitats**

- Poursuivre les études,
- Protéger : maîtrise d'usage, maîtrise foncière,
- Sensibilisation des propriétaires,
- Éviter le morcellement des habitats (contractualisation avec des MAEC, conventionnement avec des ORE = poursuivre les bonnes pratiques sur les territoires de chasse des chauves-souris).

S'il reste de l'argent :

Amphibiens

Suivi sonneur à ventre jaune

Menace principale : perte de l'habitat (il aime les ornières forestières)

Autres amphibiens : favoriser la présence de mares et entretien de points d'eau.

Poissons

Difficultés que les actions entreprises sur le site Natura 2000 aient un impact à l'échelle du bassin versant, nécessité de travailler à une autre échelle (participation à des politiques publiques). Obtenir une meilleure connaissance par de la veille des éléments hydrologiques pour alerter en cas de problématique (pollution, etc.)

Insectes (dont coléoptères saproxyliques)

Lucane cerf-volant / Grand capricorne

Favoriser les haies et les habitats et bonnes pratiques forestières

Mammifères :

Loutres / castors

Enjeux secondaires concernant les habitats

Pelouses à nards

Travail du bon entretien de ces milieux

Forêts alluviales

Éviter les mauvaises pratiques sylvicoles : travail auprès des forestiers

VALIDATION DU DOCOB

M. Cyril COTTAZ demande si les objectifs (à long terme) conviennent aux membres du COPIL et se tourne vers Mme Eloïse CHAMBE pour savoir comment procéder pour la partie validation.

Intervention de M. Didier LINDRON expliquant qu'il a feuilleté le DOCOB et qu'il fallait comprendre [le contenu]. Il indique faire confiance aux techniciens sur le travail fourni. Beaucoup d'incertitudes environnementales peuvent fausser les résultats, mais le CEN Allier n'est pas responsable. Beaucoup de facteurs qui rentrent en ligne de compte.

Mme Christine MAGNAUD a indiqué que le DOCOB s'appuie sur des pas de temps courts face au réchauffement climatique, et qu'il serait intéressant d'avoir des données afin d'avoir un visuel d'évolution dans la perspective du changement climatique.

M. Cyril COTTAZ a expliqué que l'étude du changement climatique est plus aisée à une échelle plus importante, en prenant par exemple la démarche Natur'Adapt mise en place sur des sites Natura 2000 de grande superficie (comme le Val d'Allier), qui permet de prendre en compte ces facteurs dans l'élaboration de leurs actions. Il explique qu'une fois la démarche finalisée (sur 3 ans), les conclusions pourront être adaptées aux autres territoires Natura 2000 du département de l'Allier.

Mme Eloïse CHAMBE propose de conclure sur l'approbation du DOCOB.

Le DOCOB est donc approuvé par les membres du COPIL.

M. Didier LINDRON remercie le CEN Allier pour leur travail et les participants et clôture la réunion.